

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 8 avril 2016 à 20h

Date de la convocation : 30mars 2016

Présents : Christine BALANDRAT, Henri BECAUT, Hervé CHOMET, André GAME, Gérard KNOELL, Bernard MALBRUNOT, Angélique MOUILLERE, Hervé PETIOT, Henri SEULLIET, Angéline VERNISSE
Secrétaire de séance : Henri SEULLIET

Vote du budget primitif communal 2016 :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	235 211 €	224 358 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2015		10 853 €
TOTAL	235 211 €	235 211 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	60 200 €	72 987 €
Restes à réaliser de 2015	4 620 €	30 758 €
Déficit d'investissement reporté de 2015	38 925 €	
TOTAL	103 745 €	103 745 €

Le budget primitif communal 2016 est approuvé à l'unanimité.

Vote du budget primitif assainissement 2016 :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	14 077 €	11 655 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2015		2 422 €
	14 077 €	14 077 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	54 330 €	58 427 €
Déficit d'investissement reporté de 2015	4 097 €	
	58 427 €	58 427 €

Le budget primitif assainissement 2016 est approuvé à l'unanimité.

Demande de subvention à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour la restauration de la statue "La Trinité" : Monsieur le Maire présente un devis de restauration de la statue s'élevant à 6 050 € HT (7 260 € TTC). Pour mener à bien ce projet de sauvegarde de la statue "Sainte Trinité", Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès de la DRAC à concurrence de 50% du montant des travaux. Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander la subvention auprès de la DRAC et lui donne pouvoir de signer tout document relatif à ce dossier.

Adhésion à la Fondation du Patrimoine : Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine populaire de proximité, public et privé, grâce à un dispositif d'aides arrêté en partenariat avec les collectivités locales et les services de l'Etat.

Afin de réaliser sa mission, la Fondation soutient les projets de restauration du patrimoine public des collectivités territoriales, le cas échéant en participant à leur financement (subventions et défiscalisation), contribue à mobiliser le mécénat en faveur de projets de restauration du patrimoine local et participe à des actions de sensibilisation de la population à la sauvegarde du patrimoine local.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet à notre commune de bénéficier, outre de l'aide technique et financière de la Fondation, de son réseau d'entreprises (mécénat) pour la restauration de son patrimoine.

Afin de soutenir son action, la délégation Auvergne de la Fondation du Patrimoine, sise à Clermont-Ferrand, propose une adhésion d'un montant minimum de 50 € pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine délégation Auvergne pour les années 2016 et 2017 et accepte le montant de contribution de la commune à la Fondation, soit 50 €.

Autorisation d'occupation d'un bien communal par la Communauté de Communes Le Donjon Val Libre : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- la Communauté de Communes Le Donjon Val Libre est propriétaire du bâtiment sis 29 Place du Champ de Foire ;

- le bâtiment est actuellement en cours de rénovation afin de recevoir à terme un bar restaurant avec logement de fonction et une épicerie multiservices ;

- l'aménagement d'une rampe d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite et l'aménagement d'une terrasse sur le domaine public de la commune de montaiguët-en-Forez sont programmés ;

Après délibération, le Conseil Municipal :

- autorise la Communauté de Communes à occuper le domaine public :

* sur la façade Est du bâtiment pour une rampe d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite de 12,5 mètres de longueur et 1,4 mètre de largeur, soit 17,5 m² ;

* sur la façade Sud pour une terrasse d'une largeur de 4 mètres et d'une longueur de 11,25 mètres, soit 45 m² ;

* des emplacements souterrains nécessaires au passage de câbles des différents réseaux le long des façades Est et Sud

- donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention d'occupation du domaine public à titre gracieux à la Communauté de Communes Le Donjon Val Libre.

8 Mai : La cérémonie aura lieu à 10h30.

Réunion de préparation aux travaux d'assainissement collectif : Avant de débiter la deuxième tranche des travaux d'assainissement, une réunion aura lieu mardi 19 avril à 9h30 vers le futur restaurant/bar. M. LARDOT maître d'œuvre des travaux de l'hôtel, M. BARRAND maître d'œuvre des travaux d'assainissement, M. DURAND (Entreprise BOUHET) chargé des travaux d'assainissement, M. THEVENOUX Directeur de la Communauté de Communes Le Donjon Val Libre (propriétaire du bâtiment), M. PETIOT responsable du réseau assainissement, sont tous conviés à cette réunion à laquelle sera définie l'organisation des travaux.

Autorisation permanente de poursuite des impayés à la trésorière de Lapalisse : Le Conseil Municipal autorise la trésorière de Lapalisse à réaliser de façon permanente les poursuites des impayés sur la commune.

Le Maire, Henri BECAUT

Les Conseillers